



Versements moyens RVP 2019
Un bilan en trompe l'oeil

Métiers	RVP 2018	RVP 2019	Opport.	Ecart en €/Opport	Moyenne EMP 2019 en %	Moyenne EMP 2018 en %
Réseau Agences						
EV Conseiller d'Accueil	679	815	730	85	106,1	106,9
EV Conseiller Clientèle	1628	1847	1450	397	106,8	108,1
Conseiller Accueil	960	979	950	29	92,7	94,5
Conseiller Particulier	3259	3471	3650	-179	95,9	96,7
Conseiller Professionnel	4820	5175	5350	-175	98,9	99,2
Conseiller Privé	4955	5101	5350	-249	99,4	102,7
Responsable d'agence	5103	5265	5350	-85	101,1	102,2
Directeur d'agence	5563	5918	5900	18	112,1	113,6
Directeur d'agence adjoint	5618	5657	5700	-43	111,7	113
Banque Privée						
Conseiller Adj Banque Privée	2773	2423	2600	-177	104	111,3
Conseiller Banque Privée	5692	5085	5500	-415	107,8	112
CEP Banque privée	4068	3325	4000	-675	94	107

AS a démarré son intervention en déplorant l'absence de données concernant le CRC Roubaix. La Direction s'est de ce fait excusée et s'est engagée à communiquer les chiffres le mois prochain.

Grâce à votre investissement, la DdR termine l'année 2019 en 3^{ème} position nationale de sa lettre de mission. Pourtant, la quasi-totalité des métiers de conseillers ne parvient toujours pas à toucher 100% de l'opportunité, malgré l'attribution d'une enveloppe exceptionnelle de 1.5M. Vous êtes moins bien notés alors que votre travail est de qualité. Une fois de plus **les différents métiers de conseillers sont lésés. Ils obtiennent des notes EMP inférieures à 100% mais, encore et toujours en diminution.** Pourtant, la réalisation budgétaire est en progression de 5% en 1 an !

Les métiers de la Banque Privée « dévissent » : pas surprenant que le taux de démissions y soit si élevé... AS a demandé et obtenu de notre Directrice de Réseau un regard particulier sur ces métiers. Les résultats 2019 confirment une nouvelle fois que l'opportunité n'est plus un repère mais une "carotte" inaccessible que LCL maintient volontairement en utilisant ses « variables d'ajustement ». Elle est pourtant devenue un argument de vente LCL à l'embauche.

AS dénonce une fois de plus l'absence de revalorisation d'un grand nombre d'opportunités métiers qui n'ont pas bougé depuis 13 ans ! Sur la base de l'inflation, c'est presque 16% de pouvoir d'achat en moins ! Si nous voulons conserver une attractivité mais aussi garder nos meilleurs éléments, il serait temps que notre Direction réagisse.

Vos élus cadres : Gilles BACQUET, Franck LECOMTE, Maryse DECOURCELLE, Nathalie LUCAS, Stéphane DEFORCHE, Bruno OTTONELLI

Vos élus techniciens : Sylvie MOLLET, Frédéric BUREAU, Pascal LUCAS, Valérie MALHERBE, Karim ABDELHAK, Vincent BEAUCLAIR, Tassadit BELHADI, Christelle CHAVEGRAND, David LEMONNIER, Wajdi TRIKI.

Votre Représentant Syndical AS au CSE : Alain RAGUES

Heures supplémentaires : encore quelques « irréductibles »

Autrement Solidaires a souligné les efforts consentis par notre DdR entre 2018 et 2019. Nous constatons en effet **une meilleure prise en charge de vos dépassements d'horaires** traduite par une augmentation de 14,5% des déclarations soit 17921€ supplémentaires.

Il subsiste **encore des "zones réfractaires"** où le nombre d'heures supplémentaires ne peut pas correspondre à votre investissement en heures (travail constaté sur l'heure du déjeuner par exemple !) **Autrement Solidaires a donc demandé et obtenu auprès de la DdR une attention particulière sur la Direction Régionale NPDC (les déclarations demeurent une nouvelle fois bien inférieures à la réalité et aux poids des effectifs) ainsi que sur les DGA Beauvaisis/Creillois, Compiégnois et Rouen Agglomération. Le paiement des heures supp (de nouveau défiscalisées) reste également une façon de reconnaître votre investissement.**

AS partage le point de vue de la DdR : L'activité commerciale de la **rentrée de septembre** risque d'être **intense**, et il serait **inconcevable de ne pas payer le travail fourni en dépassement d'horaires**. AS a d'ailleurs constaté et salué la **réactivité sur le marché pro ces dernières semaines** (activité PGE) au travers du paiement des heures supplémentaires effectué par ce marché.

Congés d'été : n'acceptez pas n'importe quoi

Suite au message de la Direction des Ressources Humaines LCL arrivé mercredi 20 mai dernier en toute fin de journée, veille d'un jour férié, en catimini ... **Autrement Solidaires souhaite vous rappeler vos droits en matière de congés.**

Aujourd'hui, la loi précise qu'une entreprise peut imposer deux semaines de congés sur la période d'été...Sauf qu'en **annexe 1 de l'accord LCL relatif à la réduction du temps de travail, signé le 13 septembre 2000 par certaines OS, LCL est autorisé à imposer 15 jours ouvrés pendant la période estivale, dont 10 jours consécutifs.**

Attention : Dans son message, la Direction des Ressources Humaines LCL vous demande un esprit de solidarité collectif et de responsabilité **et ne parle en aucun cas d'obligation de poser des congés sur juillet et août.**

Autrement Solidaires vous rappelle donc les seules règles officielles :

- La **période estivale officielle est comprise entre le 1er mai et le 31 octobre** de chaque année **et non pas en juillet et août.**
- Vos congés doivent être **posés, validés et affichés avant le 15 mars.**
- Le seul outil de pose de congés reconnu par LCL reste **My Self-RH.**
- LCL doit **respecter un délai d'un mois maximum** (sauf circonstances exceptionnelles) pour vous communiquer l'acceptation ou le refus d'une demande de congés.
- **Si LCL a accepté vos congés, il ne peut pas décider de modifier vos dates de congés moins d'un mois** avant la date de départ prévue sans invoquer de **circonstances exceptionnelles.**

Autrement Solidaires sait que vous n'avez pas attendu ce mail du 20 mai dernier pour devenir responsables et solidaires, que vous soyez techniciens ou cadres. Mais si certains pourront faire l'effort... d'autres ne le pourront pas. AS demande de la bienveillance, traduite par des actes et non des paroles.

Rejoignez-nous



dhérez !

Vos élus
OTTONLELL

Vos élus techniciens : Sylvie MOLLET, Frédéric BUREAU, Pascal LUCAS, Valérie MALHERBE, Karim ABDELHAK, Vincent BEAUCLAIR, Tassadit BELHADI, Christelle CHAVEGRAND, David LEMONNIER, Wajdi TRIKI.

Votre Représentant Syndical AS au CSE : Alain RAGUES